



Ouverture des appels à projets 2022 du programme LIFE

Life 2022 CALL FOR PROPOSALS

€598 million to fund your project

APPLY NOW

#EULife22

Thématique

Type d'actualité
En direct de Bruxelles

La Commission européenne vient d'ouvrir les appels 2022 de son programme de financement de projets en matière environnementale.

Le 17 mai, la Commission européenne a lancé ses appels à propositions pour l'année 2022 de LIFE, le programme européen dédié au financement de projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Au total, 598 millions € sont répartis dans une trentaine d'appel à propositions, qui permettront de sélectionner des projets qui devront :

- Soutenir la transition vers une économie durable, circulaire, basée sur des énergies renouvelables, neutre en carbone et résiliente,
- Protéger, restaurer et améliorer l'environnement,
- Stopper la dégradation des écosystèmes, notamment sur le réseau Natura 2000, et ralentir la perte de la biodiversité.
- Aider et encourager les projets verts dans les petites et grandes entreprises, les ONG, les autorités publiques, les groupes de citoyens, académiques...

Depuis 30 ans, le programme LIFE vient cofinancer les projets des acteurs européens qui soutiennent la mise en œuvre des politiques environnementales de l'Union européenne. Pour la programmation 2021-2027, LIFE est doté de 5.4 milliards € et se compose de 4 volets :

- Nature et biodiversité,
- Économie circulaire et qualité de vie,
- Atténuation et adaptation au changement climatique, et
- Transition vers une énergie propre.

LIFE contribue à la mise en place de projets qui participent aux objectifs de l'Union européenne matière environnementale, qui figurent notamment dans le [pacte vert européen](#), mais aussi [la stratégie pour la biodiversité](#), le [plan d'action pour l'économie circulaire](#), la [stratégie pour l'adaptation au changement climatique](#), [le plan d'action zéro pollution](#)...

LIFE finance différents types de projets :

- **Projets d'action standards (SAP)** : projets « classiques », qui permettent de développer, tester et promouvoir des techniques, méthodes ou approches innovantes pour la nature et biodiversité, l'économie circulaire et l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. La date limite de dépôt est fixé au 4 octobre.
- **Projets stratégiques de protection de la nature (SNAP)** : projets de mise en œuvre de cadres (plans, stratégies) pour la nature. La candidature se fait en deux étapes : la note de concept doit être déposée avant le 8 septembre 2022, si le projet passe cette étape une candidature complète doit être déposée avant le 30 mars 2023.
- **Projets stratégiques intégrés (SIP)** : projets de développement de stratégies ou plans d'actions environnementaux ou climatiques à l'échelle régionale, transrégionale, nationale ou transnationale. Idem, la candidature se fait ici en deux étapes : la note de concept doit être déposée avant le 8 septembre 2022, si le projet passe cette étape une candidature complète doit être déposée avant le 30 mars 2023.
- **Actions de coordination et de soutien (CSA)** pour les projets en lien avec la transition vers l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. La date limite de dépôt est fixé au 16 novembre 2022.
- **Assistance technique (TA)** : il est possible d'obtenir un soutien à la préparation des projets stratégiques de protection de la nature et les projets stratégiques intégrés. La date limite de dépôt est fixé au 8 septembre 2022.
- **Autres actions (OA)** : les projets sont à déposer avant le 7 septembre 2022.

Pour rappel, les projets soutenus par le programme LIFE peuvent atteindre jusqu'à 60% de co-financement dans les volets nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie, et mitigation et adaptation au changement climatique, et jusqu'à 95% pour le volet transition vers une énergie propre.

Même si aucun partenariat européen n'est formellement exigé, la Commission demande à ce qu'une valeur ajoutée européenne soit présente dans le projet

(contribution aux politiques de l'Union européenne, durabilité, aspect transnational...).

Enfin les organismes publics et privés peuvent candidater, il suffit d'être une entité légale établie dans un Etat membre ou un pays associé au programme. Le programme est donc ouvert aux administrations locales, régionales, nationales, les entreprises, les ONG...

Liens utiles :